

# Mathias Delori

## Nous sommes en guerre ou pas?

Publié dans : P. Boursieur & W. F. C. Pelletier (Eds.), *Manuel indocile de sciences sociales.*, Paris: La Découverte, 2019.

« Une jeune kamikaze s'est faite exploser sur son vélomoteur à quelques mètres d'un point de contrôle tenu par les Maliens à l'entrée nord de la ville, sur la route de Bourem, le 'check-point Nord. La charge explosive a tué la terroriste et blessé légèrement un soldat (...). Cette première attaque me fait dire que la guerre asymétrique, celle des coups bas, vient de commencer ».

(Général Barrera, *Opération Serval. Notes de guerre*, Mali 2013. Paris: Seuil, p. 132)

« La brutalité d'une armée étatique et celle d'un groupe terroriste ont beaucoup en commun. (...) Même si, les armées étatiques sont formellement assujetties à la loi humanitaire, cette dernière ne constitue visiblement pas un obstacle à la cruauté délibérée »

(Talal Asad (2007). *On Suicide Bombing*. New York: Colombia University Press, p. 39)

### Résumé

Le 19 juillet 2016, des avions de la coalition internationale contre l'Etat Islamique, coalition à laquelle la France participe, ont bombardé le village de Tokhar, dans le nord de la Syrie. D'après l'organisation non-gouvernementale (ONG) Airwars, ce bombardement a fait au moins 78 morts civils<sup>1</sup>. Cet événement n'est qu'un petit morceau d'un puzzle bien plus grand. Depuis le début des années 2000, la France est intervenue militairement dans de nombreux pays, que ce soit pour défendre ses intérêts économiques, combattre le « terrorisme » ou pour des raisons humanitaires. Ces interventions ne sont que rarement appelées « guerres ». On entend plus souvent parler de « opération extérieure » ou « d'intervention à l'étranger », comme si le mot « guerre » était tabou. De plus, la plupart des Français n'ont pas l'impression d'être vraiment en guerre. Comment expliquer ce sentiment et quelle réponse pouvons-nous apporter à la question : « Nous sommes en guerre ou pas ? ».

Ces guerres n'ont pas été déclarées officiellement, mais ce ne sont pas les seules

Pour nos aïeux des années 1914-1918, la question « nous sommes en guerre ou pas ? » aurait semblé curieuse. Le 4 août 1914, tous les Français et tous les Allemands ont compris qu'une guerre débutait. Une phrase se trouvait en une de tous les journaux : « L'Allemagne déclare la guerre à la France ». Quatre années plus tard, les Français et les Allemands qui ont

---

<sup>1</sup> <https://airwars.org/civilian-casualties/cs273-july-19-2016/> (consulté le 5 mai 2019)

survécu à ce conflit ont compris que la guerre était terminée quand les autorités des deux pays ont signé un armistice le 11 novembre 1918. Si celui-ci n'a pas mis un terme aux souffrances, il a mis fin à « l'état de guerre » officiel entre les deux pays. En France, des parades militaires et des célébrations ont célébré la victoire et la fin de la guerre.

Aujourd'hui, la France n'est officiellement en « état de guerre » contre personne. En effet, l'article 35 de la constitution de la cinquième république prévoit que « la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement ». Or cet article n'a jamais été activé. Il fut au contraire révisé en 2008 pour offrir un cadre juridique aux guerres non-déclarées appelées, dans ce nouvel article, « interventions des forces armées à l'étranger ». On peut même aller plus loin et remarquer que la France n'a plus officiellement été en état de guerre depuis... la Seconde guerre mondiale ! C'est également vrai pour tous les pays occidentaux.

Cependant, cela ne veut pas dire que la France n'est pas en guerre. En effet, les spécialistes qualifient généralement de guerre usage de la force en dehors des frontières. Sur la base de cette définition, la France est aujourd'hui en guerre au Sahel contre des groupes « terroristes » et contre l'Etat Islamique en Irak et en Syrie. Depuis 2001, la France a aussi fait la guerre en Afghanistan de 2001 à 2012, en Libye en 2011 ou encore au Mali en 2013. Depuis 2000, elle est aussi intervenue militairement, quoi que de manière plus ponctuelle ou moins intense, au Tchad, en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine.

En réalité, les déclarations de guerre sont l'exception plutôt que la règle au regard de l'histoire longue. Par exemple, la France a utilisé la force pour constituer puis préserver son empire colonial sans jamais déclarer la guerre. Au-delà de la question juridique de la « déclaration », le terme « guerre » fut souvent réservé aux conflits entre « grandes puissances ». Au cours des années 1920 et 1930, par exemple, le Royaume-Uni et la France ont utilisé l'arme aérienne pour mater les révoltes anticoloniales dans certaines colonies ou « mandats », notamment au Maroc et en Syrie en ce qui concerne la France et en Irak, en Palestine, dans le Golfe d'Aden, en Inde et dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Pakistan pour le Royaume-Uni<sup>2</sup>. La plupart du temps, on ne parlait pas de « guerre » mais « d'intervention d'humanité » ou de « contrôle aérien ». La terminologie n'est pas très différente aujourd'hui.

## Les guerres non-déclarées sont souvent les moins « propres »

En théorie, le droit de la guerre s'applique aussi bien aux guerres déclarées que non-déclarées. En pratique, cependant, la mise en œuvre de ce droit s'est toujours avérée moins scrupuleuse dans le cas des guerres non-déclarées. Au cours des guerres coloniales, le sort des civils était souvent semblable à celui des combattants, soit parce qu'on pratiquait la purification ethnique, soit en raison du principe de culpabilité collective dont étaient frappées les « tribus criminelles ». Même si ces pratiques furent officiellement abolies dans la plupart des colonies au début du XXe siècle, elles ont souvent perduré en pratique. Ce fut le cas, par exemple, à l'époque des bombardements dans les colonies évoqués plus haut. Officiellement, ces bombardements ne visaient que les « brigands » et les « rebelles ».

---

<sup>2</sup> Hippler, T., 2014, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, Les Prairies ordinaires.

Cependant, l'imprécision des frappes conduisait, en pratique, à détruire des villages entiers, voire des villes comme dans le cas du bombardement de Damas par les avions et l'artillerie française en octobre 1925. Lors des guerres entre grandes puissances, en revanche, la distinction entre combattant et non-combattants fut observée de manière scrupuleuse à l'exception notable de la Seconde guerre mondiale.

De nos jours, les armées occidentales se disent plus respectueuses de l'éthique et du droit de la guerre, y compris pour les guerres non-déclarées. Pour le général Benoit Royal, par exemple, on assisterait à « une évolution inexorable dans l'emploi de la force au cours de l'histoire qui doit conduire in fine à une préservation maximale de l'homme dans l'exercice de la coercition ». Selon lui, « les Nations les plus anciennes et tout particulièrement la France [seraient] les leaders dans ce domaine »<sup>3</sup>. Une variante de ce discours stipule que les soldats occidentaux ont d'autant plus de mérite de respecter le droit de la guerre qu'ils combattent des « adversaire[s] impitoyable[s], qui ne respecte[nt] aucune convention internationale »<sup>4</sup>.

Ce discours n'est pas qu'un discours de communication. De nos jours, les forces armées occidentales utilisent souvent des munitions dotées de systèmes de guidage. Ces technologies permettent de viser de manière relativement précise les combattants et de maîtriser le nombre de victimes civiles. Cependant, il convient de souligner que le pouvoir de destruction des armes que les militaires occidentaux manipulent est très important, notamment plus important que les kalachnikovs et autres « engins explosif improvisés » de leurs adversaires. Il en résulte une sorte de paradoxe : même quand les soldats occidentaux respectent le droit de la guerre, ils tuent un nombre relativement important de civils.

On peut illustrer ce fait en prenant l'exemple des bombardements de la coalition « internationale » contre l'Etat Islamique en Irak et en Syrie. D'après l'ONG Airwars, les avions états-uniens, britanniques et français ont effectué 34 334 frappes en Irak et en Syrie depuis 2014/2015. Selon cette source, ces bombes auraient causé la mort de 12 624 civils<sup>5</sup>. Ces nombres nous enseignent deux choses. Premièrement, ils révèlent que chaque frappe prise individuellement fait relativement peu de mort civils (moins de 0.3 mort en moyenne). Cela prouve que les pilotes et les opérateurs de drones respectent, d'une manière générale, le principe de discrimination entre combattants et non-combattants. Deuxièmement, les bombardements dans leur ensemble tuent beaucoup de civils. En effet, 12 624 tués, ce n'est pas rien ! Quoi qu'il en soit, ces nombres prouvent qu'on peut à la fois respecter le droit de la guerre et se montrer violent. Les chercheurs en sciences sociales rendent compte de ce phénomène en parlant de « violence libérale ».

Enfin, il faut ajouter que les militaires occidentaux contemporains sont aussi parfois auteurs de violences non-conformes au droit de la guerre. Outre les exactions isolées, le cas le plus documenté concerne le respect dû, selon le droit de la guerre, aux prisonniers. A l'époque des guerres coloniales, on estimait que les conventions de Genève ne s'appliquaient pas aux « brigands » et autres « combattants irréguliers » qui s'opposaient à l'impérialisme occidental. Cette logique se retrouve, aujourd'hui, dans certains segments de ce que le

---

<sup>3</sup> Royal, B., 2011, *L'éthique du soldat français. La conviction d'humanité*, Economica, p. ix.

<sup>4</sup> Barrera, G. B., 2015, *Opération Serval. Notes de guerre, Mali 2013*, Paris, Seuil, p. 10.

<sup>5</sup> Airwars donne plusieurs estimations. Celle-ci correspond aux cas mentionnés par deux sources « crédibles indépendantes ». Voir : <https://airwars.org/conflict/coalition-in-iraq-and-syria/> (consulté le 5 mai 2019)

président états-unien George W. Bush a appelé la « guerre contre la terreur »<sup>6</sup>. Le 7 février 2002, le gouvernement états-unien a qualifié de « combattants illégaux » les membres de l'organisation Al Qaeda tout en précisant la signification concrète de cette qualification : « aucune des conventions de Genève ne s'applique à notre conflit avec Al Qaida en Afghanistan ou ailleurs dans le monde »<sup>7</sup>. En aout 2002, le gouvernement états-unien a encore précisé le sens de cette décision dans deux memoranda communément appelés les « mémos torture ». Ces textes autorisaient les forces armées états-uniennes à faire usage de la violence contre ces « combattants illégaux » faits prisonniers si cela permettait d'obtenir des renseignements. La « torture » étant prohibée par de nombreuses conventions internationales, les mémos en question proposaient de parler de « méthodes d'interrogations coercitives ».

En 2009, le président Obama nouvellement élu a officiellement mis un terme à cette politique de torture qui ne disait pas son nom. Il n'est pas certain, toutefois, que les « combattants illégaux » aient gagné au change. Depuis cette date, le gouvernement états-unien utilise des drones pour pratiquer des « exécutions extra-judiciaires », notamment au Pakistan, au Yemen et en Somalie. A l'instar de la France, la plupart des pays européens pratiquent également de telles exécutions, quoi que de manière moins massive, que ce soit avec des troupes au sol ou en utilisant leurs chasseurs-bombardiers.

Comme à l'époque des guerres coloniales, les individus visés par cette politique possèdent un statut particulier. Ils ne sont pas considérés comme des combattants réguliers, un statut qui leur offrirait la possibilité de se constituer prisonnier et de bénéficier de la protection des conventions de Genève. Ils ne sont pas non plus considérés comme des civils auxquels on reproche d'avoir commis un crime, sans quoi ils seraient jugés dans le cadre d'une procédure contradictoire. Ils se trouvent dans une zone d'indistinction entre ces deux statuts. Le philosophe Giorgio Agamben a montré que leur statut ressemble beaucoup à celui des « *homo sacer* » de la Rome Antique. A l'époque, on appelait « *homo sacer* » les individus qui se voyaient privés de leur statut de citoyen suite à un crime. N'étant plus considérées comme des citoyens à part entière, ces personnes ne pouvaient pas être exécutées selon les rites sacrificiels de l'époque. En revanche, elles pouvaient être tuées ou violentées par n'importe qui sans autre forme de procès<sup>8</sup>.

## Ces guerres ne correspondent pas à l'image dominante de la guerre

Nous avons vu qu'il ne fait pas de doute que la France est en guerre. Pourtant, de nombreux Français n'ont pas l'impression d'être « vraiment en guerre ». Comment expliquer ce sentiment ?

---

<sup>6</sup> La France a refusé de s'engager dans la guerre d'Irak en 2003. Elle a rejoint la coalition contre l'Etat Islamique en Irak en 2014.

<sup>7</sup> Richter-Montpetit, 2014, "Beyond the erotics of Orientalism: Lawfare, torture and the racial-sexual grammars of legitimate suffering", in *Security Dialogue*, 45 (1), p 43-62, p. 51.

<sup>8</sup> Agamben, G., 1998, *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, Stanford, Stanford University Press.

L'impression de ne pas être vraiment en guerre provient du fait qu'on associe l'idée de guerre à celle de mort, notamment subie. Or si les forces françaises (ou occidentales) donnent la mort, elles ne subissent que rarement des pertes. L'Agence de Santé Publique a par exemple mené une étude sur la mortalité des militaires français entre 2002 et 2007, une époque au cours de laquelle la France participait activement à la guerre en Afghanistan. Cette étude a révélé que le combat est la quatrième cause de mort après les accidents, les suicides et les maladies<sup>9</sup>. Les chiffres sont à peu près les mêmes pour l'ensemble des pays occidentaux. Les Etats-Unis ont par exemple subi davantage de pertes au début des conflits afghans et irakiens mais ils privilégient désormais les frappes aériennes, que ce soit avec les drones ou les chasseurs-bombardiers. Ce faisant, ils parviennent à tuer sans exposer leurs propres troupes.

On peut faire la même remarque à propos des civils. La France compte parmi les pays occidentaux les plus touchés par les attentats « terroristes ». D'après le journal Le Point, les organisations « terroristes » combattues par les armées françaises ont causé la mort de 263 personnes en France entre 2000 et 2018<sup>10</sup>. Comme toutes les morts, celles-ci constituent autant de drames personnels et familiaux. Cependant, ce nombre est relativement faible si on le compare à d'autres violences politiques. Par exemple, la violence sexiste a causé la mort de plus de 2000 femmes au cours de la même période<sup>11</sup>.

L'écart technologique entre les forces en présence explique, en grande partie, le faible nombre de pertes côté occidental. Les forces occidentales possédant des blindés et des bases fortifiées, il est très difficile de les atteindre, sauf au moyen d'attaques suicides. Cette asymétrie se retrouve aussi, quoique dans une moindre mesure, lorsque les occidentaux font la guerre à un Etat doté d'une armée régulière. Lors de la guerre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Libye en 2011, par exemple, l'OTAN a d'abord utilisé des missiles téléguidés pour détruire toute l'aviation et tous les systèmes de défense anti-aérien du régime libyen. Les avions français, britanniques et états-uniens ont ensuite pu intervenir sans trop de danger. De fait, aucun avion occidental ne fut touché au cours des quelques 26 000 sorties aériennes effectuées pendant les opérations.

Ce développement génère un décalage entre les pratiques guerrières occidentales contemporaines et l'image dominante de la guerre. En effet, cette dernière est principalement produite par les films, les séries télévisées ou encore les romans. Or ces vecteurs d'imaginaires se focalisent sur les guerres ou les batailles où les Occidentaux ont subi des pertes, notamment les deux guerres mondiales et la guerre du Vietnam. Du coup, on oublie toutes les guerres coloniales où les « indigènes » tombaient en masse alors que les armées européennes étaient à peine touchées. Grégoire Chamayou mentionne à ce propos la conquête du Soudan à la fin du XIXe siècle : « Au soir de la 'bataille' d'Omdourman, au Soudan, le 2 septembre 1898, on comptait 48 morts du côté des forces anglo-égyptiennes

---

<sup>9</sup> « Mortalité dans la population militaire française en activité, 2002-2007 » BEH 44-45 / 24 novembre 2009. En ligne ici : [http://opac.invs.sante.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=598](http://opac.invs.sante.fr/doc_num.php?explnum_id=598) (consulté le 5 mai 2019)

<sup>10</sup> [https://www.lepoint.fr/europe/terrorisme-le-triste-bilan-des-18-dernieres-annees-en-europe-04-03-2019-2298059\\_2626.php](https://www.lepoint.fr/europe/terrorisme-le-triste-bilan-des-18-dernieres-annees-en-europe-04-03-2019-2298059_2626.php) (consulté le 5 mai 2019)

<sup>11</sup> Source : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/les-chiffres-de-reference-sur-les.html> (consulté le 5 mai 2019)

commandées par Kitchener contre près de 10000 derviches fauchés par les rafales de métal de la mitrailleuse Maxim »<sup>12</sup>.

Ces guerres sont-elles de « bonnes guerres » ?

Contrairement à d'autres instruments d'action publique, la guerre n'est jamais bonne « en soi ». Tout juste peut-elle constituer un mal nécessaire pour parvenir à un objectif qui la dépasse. Par conséquent, on ne peut évaluer le bienfondé d'une guerre qu'en prenant en considération les objectifs poursuivis.

Les partisans des guerres occidentales contemporaines mettent généralement en avant trois types d'objectifs : l'intérêt national défini en termes de puissance, la lutte contre le « terrorisme » et la logique humanitaire, autrement dit l'objectif de protéger des « autres lointains ». Il arrive que ces trois justifications s'entremêlent. Lors de la guerre française au Mali, par exemple, d'aucuns ont estimé que cette guerre pourrait permettre de sécuriser l'exploitation des mines d'uranium au Niger, de prévenir les attentats sur le sol français et de protéger les populations maliennes sous la menace des « djihadistes »<sup>13</sup>. Cependant, il importe de séparer les raisonnements si l'on veut répondre de manière sensée à la question : « ces guerres sont-elles de bonnes guerres ? ».

La question de savoir si une guerre est bonne du point de vue de la maximisation la puissance renvoie à la question du bilan coût/bénéfice pour la communauté nationale. Pour les raisons expliquées plus haut, le coût humain est très faible, pour les occidentaux, dans le contexte des guerres « asymétriques » actuelles. Par conséquent, le coût se mesure surtout en dépense financière. D'après le journal *Le Monde*, la seule opération française au Sahel a coûté 700 millions d'euros en 2018<sup>14</sup>. Pour déterminer si cette guerre est bonne du point de vue de la maximisation de la puissance, il faudrait calculer si elle a rapporté davantage à l'économie française en 2018.

Cette logique, qu'on appelle parfois « réaliste » au sens de la théorie réaliste des relations internationales, a fait l'objet de critiques au motif qu'elle ne prend pas en compte les coûts pour les autres communautés, notamment les destructions humaines, sociales et économiques dans les pays touchés. Elle a cependant le mérite de la cohérence. De plus, contrairement à une idée fort répandue, elle ne conduit pas systématiquement à des positions « pro-guerres ». Par exemple, de nombreux « réalistes » se sont opposés, aux Etats-Unis, à la décision d'envahir l'Irak en 2003 au motif que cette guerre allait coûter trop cher au contribuable états-unien. L'histoire semble leur avoir donné raison. D'après le Congrès états-unien, la guerre d'Irak a coûté 1000 milliards de dollars aux contribuables états-uniens entre 2003 et 2019<sup>15</sup>. Dario Battistella a montré que cette guerre n'a généré des profits que pour « entreprises américaines représentées au sein même de

---

<sup>12</sup> Chamayou, G., 2013, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, p. 134.

<sup>13</sup> [https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/01/24/la-france-n-a-pas-a-rougir-de-defendre-ses-interets-au-mali\\_1822124\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/01/24/la-france-n-a-pas-a-rougir-de-defendre-ses-interets-au-mali_1822124_3232.html) (consulté le 5 mai 2019)

<sup>14</sup> « Barkhane menacée d'enlèvement au Mali », *Le Monde*, 5-6 mai 2019, p. 13.

<sup>15</sup> <https://www.thebalance.com/cost-of-iraq-war-timeline-economic-impact-3306301> (consulté le 5 mai 2019)

l'administration Bush, et liées aux secteurs du pétrole, à l'ingénierie et à la construction d'un côté, à l'armée et aux sociétés privées de sécurité de l'autre »<sup>16</sup>.

Les guerres sont-elles bonnes du point de vue de la lutte contre le « terrorisme » ? Le terme « terrorisme » est souvent employé à tort et à travers et/ou pour discréditer son ennemi. Cependant, une conception du « terrorisme » s'est imposée depuis les attentats du 11 Septembre 2001. Selon cette approche, on considère comme « terroriste » les actions des groupes non-étatiques qui visent délibérément les civils ainsi que les attaques suicides, que celles-ci soient dirigées contre des civils ou des militaires.

Si l'on retient cette définition, la guerre est probablement le pire instrument d'action publique qu'on puisse imaginer. En effet, les interventions militaires à l'étranger sont, de loin, le principal facteur de « terrorisme ». Le chercheur Alex Braithwaite a par exemple conduit une étude statistique sur les 12 862 attaques terroristes transnationales recensées dans la base de donnée *Global Terrorism Dataset*<sup>17</sup> pour la période 1964-2010<sup>18</sup>. Il a par ailleurs classé les différents pays du monde en se demandant, pour chaque année, s'ils étaient intervenus militairement dans un autre pays. Il est arrivé à la conclusion que les pays qui interviennent militairement dans un autre pays ont soixante fois plus de chances de recevoir un attentat de la part d'un citoyen de ce pays que ceux qui n'interviennent pas. Ce chercheur a aussi calculé les conséquences de l'augmentation de l'interventionnisme militaire. Quand un Etat envoie 1000 soldats supplémentaires dans un pays, la probabilité de recevoir un attentat augmente de 19%.

Ce mécanisme constitue une explication plausible des attentats que la France a subi ces dernières années. En septembre 2014, la France a rejoint la coalition internationale contre l'Etat Islamique en Irak. Contrairement à une idée fort répandue, cette organisation n'avait encore perpétré aucun attentat en France ni, d'ailleurs, dans aucun pays occidental. En janvier 2015, l'Etat Islamique a répondu à l'attaque française en organisant les attentats contre Charlie Hebdo et le supermarché casher. La France a alors déployé le porte-avion Charles de Gaulle au Proche-Orient pour intensifier ses frappes contre l'Etat Islamique. Dès lors, la fréquence des attentats s'est intensifié. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il était politiquement idiot d'attaquer l'Etat Islamique en septembre 2014. Cette décision était peut-être rationnelle du point de vue de la logique humanitaire dont il sera question plus loin. Simplement, il faut savoir que la décision d'attaquer l'Etat Islamique avait beaucoup plus de chances de générer des attentats en France que d'en prévenir.

Que peut-on dire, justement, de la logique de la « guerre humanitaire » ? Comme l'a montré le chercheur Eyal Weizman, ces guerres reposent sur le raisonnement dit du « moindre mal ». L'idée générale est que la guerre n'est jamais bonne en soi - elle tue toujours des personnes innocentes - mais qu'elle peut constituer un mal nécessaire si elle permet d'arrêter un mal plus grand, par exemple un génocide. En somme, le raisonnement ressemble à celui du dilemme du tramway. Imaginons qu'un tramway fonce en direction d'un groupe de trois personnes attachées sur la voie. Le tramway ne peut pas être arrêté mais il peut être aiguillonné sur une autre voie où une seule personne se trouve attachée. Le raisonnement du moindre mal stipule qu'il est moralement juste de diriger le tramway vers

---

<sup>16</sup> Battistella, D. (2011). Paix et guerres au XXIe siècle. Paris: Sciences Humaines Editions, p. 94.

<sup>17</sup> Base de donnée produite par des chercheurs de l'université du Maryland aux Etats-Unis.

<sup>18</sup> Braithwaite, A., 2015, "Transnational Terrorism as an Unintended Consequence of a Military Footprint", in *Security Studies*, 24, p 349-375.

cette deuxième voie. Ce n'est pas la panacée. Une personne va mourir. Mais cela permet, *in fine*, de sauver deux vies.

E. Weizman montre que ce raisonnement est logique mais qu'il est souvent pollué, dans le cas des guerres « humanitaires », par des biais de perception. Premièrement, on a souvent tendance à surévaluer le grand mal qu'on veut arrêter. En 2011, par exemple, les partisans d'une guerre humanitaire en Libye ont expliqué que le régime libyen de Mouammar Kadhafi était sur le point de massacrer la population civile de Benghazi. Si l'on en croit un rapport du parlement britannique, ce risque fut grandement exagéré, voire tout simplement inventé<sup>19</sup>. Deuxièmement, on a tendance à minimiser le mal causé, directement et indirectement, par les guerres occidentales, notamment quand elles sont appelées « humanitaires ». Par exemple, on ne connaît pas exactement le nombre de civils tués par les avions de l'OTAN en Libye en 2011. On sait toutefois que le taux de mortalité des civils a augmenté après que l'OTAN a commencé à bombarder. D'après une enquête du journal britannique le Guardian, le degré de violence aurait été multiplié par dix après le début des bombardements<sup>20</sup>. Enfin, on a tendance à négliger les conséquences à moyen et long terme des guerres « humanitaires ». Quand elles aboutissent à la destruction du régime politique en place, comme en Libye en 2011, les guerres « humanitaires » génèrent un chaos politique qui engendre de la violence.

Cela ne veut pas forcément dire qu'il faut abandonner l'idée de « guerre humanitaire » mais qu'il faut être conscients de ces biais si l'on veut faire la guerre à bon escient. Par exemple, il serait intéressant de déterminer si le ratio « vies sauvées / vies éliminées » est positif en ce qui concerne la guerre, en cours, contre l'Etat Islamique. On ne pourra le faire qu'en faisant preuve de réflexivité par rapport au discours qui présente les uns comme des « barbares » et les autres comme des « sauveurs de l'humanité ».

## Morale de l'histoire

La France est en guerre, qu'on le veuille ou non, au sens où les armées françaises utilisent la force en dehors de nos frontières. Ces guerres asymétriques ne correspondent pas à l'image dominante de la guerre. Cependant, elles s'inscrivent dans une tradition ancienne. Nonobstant un réel progrès dans la volonté d'épargner la vie des civils, ces guerres ressemblent, sur trois points au moins, aux guerres coloniales. Premièrement, elles mettent aux prises des anciennes puissances impériales contre des organisations issus de pays anciennement colonisés. Deuxièmement, elles ne font l'objet d'aucune déclaration préalable et sont présentées, dans le discours public, comme des opérations de police internationale. Troisièmement, les combattants adverses se trouvent privés de certains droits réservés aux combattants « réguliers ». Cela ne veut pas nécessairement dire que ce sont de mauvaises guerres mais qu'on serait bien inspiré de les évaluer plutôt que de nier leur existence.

---

<sup>19</sup> House of Commons, Foreign Affairs Committee, Libya: Examination of intervention and collapse and the UK's future policy options, Third Report of Session 2016-17

<sup>20</sup> <http://www.theguardian.com/commentisfree/2011/oct/26/libya-war-saving-lives-catastrophic-failure>



## Lexique de désenfumage

**Contrôle aérien :** Au cours des années 1920 et 1930, l'expression « contrôle aérien » (« air control » en anglais) désignait le fait d'utiliser les bombardements aériens à des fins de police impériale. Cette technique reposait sur le principe de la culpabilité collective. Elle consistait, notamment, à bombarder les villages qui accueillent les « rebelles ». Dans certains cas, le « contrôle aérien » prenait la forme d'un « blocus indirect ». Plutôt que de bombarder les villages, les aviateurs bombardaient le bétail et les champs. Cela permettait de punir les « indigènes » sans les tuer directement.

**Droit de la guerre :** Le droit de la guerre, aussi appelé « droit international humanitaire » est un vieux droit coutumier qui a connu une formalisation, en Europe, à partir de la fin du XIXe siècle. Il s'adosse à trois principes. Le premier est le principe de « discrimination » entre combattants et non-combattants ou, si l'on veut, entre militaires et civils. L'idée générale est que les civils peuvent être tués si les conditions l'exigent mais qu'ils ne doivent pas être visés. Le deuxième principe est le principe de « proportionnalité ». Il énonce que la violence déployée doit être maîtrisée et proportionnelle à l'effet militaire recherché, notamment en ce qui concerne les morts civiles. Par exemple, il n'est pas conforme au droit de la guerre d'utiliser une bombe thermonucléaire si l'objectif militaire est la destruction d'une petite cache d'arme ou l'élimination d'un combattant ennemi. Le dernier principe concerne le traitement des prisonniers de guerre. Les conventions de Genève énoncent que le statut de combattant ne s'attache pas à la personne mais à l'activité de l'individu. En d'autres termes, celui-ci cesse d'être combattant quand il dépose les armes. A partir de ce moment-là, on n'a plus le droit de le tuer, de le blesser ou de le torturer.

**Intervention d'humanité :** A l'époque coloniale, on appelait « interventions d'humanité » ce qu'on appelle, aujourd'hui, « intervention » ou « guerre humanitaire ». Sur le plan juridique, les « interventions d'humanité » se présentaient comme des exceptions au principe de souveraineté ou de non-ingérence dans les affaires d'un autre Etat, exception justifiée par le non-respect des droits humains. Le juriste Emer de Vattel les a théorisées en 1758 dans son traité sur « Le droit des gens » : « Mais si le Prince, attaquant les Lois fondamentales, donne à son peuple un légitime sujet de lui résister ; si la Tyrannie, devenue insupportable, soulève la Nation ; toute Puissance étrangère est en droit de secourir un peuple opprimé, qui lui demande son assistance »<sup>21</sup>

**Violence libérale :** La notion de violence libérale a été développée par des auteurs tels que Hannah Arendt, Talal Asad ou Eyal Weizman. Elle désigne les actions guerrières perpétrées de manière conforme au droit de la guerre ou au nom du libéralisme politique. Ces actions sont à la fois libérales dans leur intention et violentes dans sa matérialisation. Cela génère une différence de perception entre les auteurs de cette violence et ses victimes. Cette différence de perception s'inscrit, de nos jours, dans le langage. Pour militaires qui respectent le droit de la guerre, les civils tués sont des « dégâts collatéraux ». Pour les familles des victimes, cette expression apparaît trop déshumanisante.

---

<sup>21</sup> Vattel, E., 1758, Le Droit des Gens. Ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains, Londres, Quarto, livre 2, chapitre IV, paragraphe 56.

Terrorisme : La notion de « terrorisme » pose de multiples problèmes pour les sciences sociales. En effet, ces dernières veulent produire un savoir qui soit le plus neutre et le plus objectif possible. Or la notion de « terrorisme » est rarement neutre. De nos jours, par exemple, la plupart des Etats et les organisations internationales considèrent comme « terroriste » les violences politiques commises par des groupes non-étatiques, notamment les attentats dirigés contre les civils et les attaques suicides, que celles-ci visent des civils ou des militaires. Cette définition, qui exclut notamment les politiques de terreur perpétrées par les Etats, apparaîtrait fort curieuse à tous les théoriciens du terrorisme du début du XXème siècle. Pour contourner ce problème, les chercheur.e.s en sciences sociales utilisent la notion de « terrorisme » avec des guillemets.

Théorie réaliste des relations internationales : Les spécialistes utilisent des théories pour décrire et expliquer les relations internationales. Au-delà de ses multiples variantes, la théorie réaliste stipule que le système international ressemble un peu au Far West: les autorités supérieures (comme l'ONU) sont trop faibles pour faire respecter le droit. Dès lors, on ne peut compter, in fine, que sur soi-même pour se défendre. Les théoriciens réalistes déduisent de ce qui précède que les Etats ont intérêt à maximiser leur puissance économique et militaire, quitte en faisant la guerre. Ils estiment, par ailleurs, qu'il est inutile de se lamenter sur ce fait : la guerre est, selon eux, une composante structurelle des relations internationales.

Tribu criminelle : L'administration des colonies a pendant longtemps reposé sur le principe de la culpabilité collective. Quand un individu commettait un crime, tout son clan (sa famille, son village ou sa « tribu ») pouvait se voir condamnée. La notion de « tribu criminelle » est apparue simultanément en divers endroits au début de la constitution des empires coloniaux européens. Dans l'Inde britannique, elle relevait du droit coutumier jusqu'à sa formalisation en 1871.

Pour aller plus loin

Battistella, D. (2011). Paix et guerres au XXIe siècle. Paris: Sciences Humaines Editions.

Brauman, R. (2018). Guerres humanitaires. Mensonges et intox: Textuel.

Butler, J. (2010). Ce qui fait une vie. Essai sur la violence, la guerre et le deuil. Paris: Zones.

Chamayou, G. (2013). Théorie du drone. Paris: La Fabrique.

Gros, F. (2006). Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre. Paris: Gallimard.